
CONVENTION DE PARTENARIAT**ENTRE****Association lille3000**

Numéro SIRET : 481 361 905 00013 - Code APE : 9001 Z
Licences d'entrepreneur de spectacles n° : 2-142561 et 3-142562
TVA : FR 70 4813 61905
URSSAF : LILLE 59U5904 774052 2
Adresse : Centre Commercial Euralille - CS 80053 59031 Lille Cedex (F)
Tél. : 03.28.52.30.00 Fax : 03.28.52.20.00
Représentée par : Thierry LANDRON Qualité : Président
Ci-après dénommée « **lille3000** », d'une part

ET**La Ville de Lille, Commune associée de Lomme**

Adresse : 72 Avenue de la République – 59160 LOMME
Tél : 03 20 22 76 22
Représentée par Monsieur Roger VICOT Qualité : Maire délégué
Ci-après dénommée « **Commune associée de Lomme** », d'autre part

PRÉAMBULE

En 2004, Lille devenait Capitale Européenne de la Culture. Cet événement hors normes a durablement changé la ville, la région et son dynamisme culturel. Depuis 2006, lille3000 poursuit le travail engagé en 2004 avec ses grandes éditions thématiques. Après **Bombaysers de Lille** (2006), **Europe XXL** (2009), **Fantastic** (2012), **Renaissance** (2015) et **Eldorado** (2019), **Utopia**, la 6ème édition thématique de lille3000, se tiendra du 14 mai au 02 octobre 2022 dans la Métropole Européenne de Lille, l'Eurométropole et la Région Hauts-de-France.

Cette programmation immergera le public dans un avenir marqué par une relation nouvelle entre le vivant et la nature. Comme lors des précédentes éditions, **Utopia** impliquera les habitants au travers d'une fête d'ouverture, d'expositions, métamorphoses urbaines, spectacles, événements inédits et conférences...

À mi-chemin entre utopie et enjeux écologiques, **Utopia** présentera la vision d'artistes et de créateurs sur une société vivant au rythme des saisons, de la biodiversité et des ressources naturelles. En outre, elle ne manquera pas de présenter la combinaison entre nature et innovation digitale, un enjeu commun à plusieurs œuvres présentées.

"Utopia" est un néologisme grec formé par l'écrivain anglais Thomas More qui désigne habituellement un idéal inexistant ou inaccessible. Plutôt que de proposer une vision critique et pessimiste de notre monde, **Utopia** montre la voie de nouveaux modes de sociétés et civilisations pour offrir une perspective neuve sur l'avenir.

lille3000 et la **Commune associée de Lomme** ont décidé de devenir partenaires en vue de la réalisation d'une programmation dans ce cadre.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION ET PROGRAMMATION

La **Commune associée de Lomme** et **lille3000** s'associent pour organiser des manifestations se déroulant dans le cadre d'**Utopia**. La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration.

Programme UTOPIA de la Commune associée de Lomme :

- **Projet Cap** : Parcours de mini mapping en partenariat avec le Beau Festival et l'école E art sup', le samedi 27 août 2022 dans le parc du Rossignol. Des ateliers participatifs prendront également place dans le parc durant cette journée.
- **Le Carnaval de Lomme** : Le carnaval se tiendra sur 5 places différentes avec une arrivée sur le parvis de l'Hôtel de Ville, le dimanche 5 juin 2022.
Une place de la ville sera aux couleurs d'Utopia et des ateliers Minitos seront organisés durant cette journée.

- Réalisation d'une fresque éphémère sur les vitrines de la médiathèque L'Odysée en partenariat avec Lucie Massart, le 14 mai 2022.
- Spectacle *Bienvenue en Polystirénie* en partenariat avec les compagnies La Roulotte Ruche et la Vache Bleue à la Maison folie Beaulieu. Les résidences de travail avec les habitants et restitutions se tiendront entre mi-juin et mi-juillet.
- **Projet Musique** : Inscription de l'Orchestre d'Harmonie de la Commune associée de Lomme aux pièces pour Orchestre d'Harmonie *Uphony* et *Utopia*, la restitution se tiendra le 26 juin 2022 à la Maison Folie Beaulieu.
- Dans le cadre du partenariat avec la Métropole Européenne de Lille et Le Bureau des Temps, mise à disposition d'un mobilier urbain l'OVNI – objet ventilé naturellement à faible impact environnemental en Juillet Août 2022 sur le parvis Yvon Delaporte à Lomme

Dans le cadre du soutien aux quartiers « Politique de la Ville » en lien avec la Métropole Européenne de Lille et **lille3000**, le **Musée Mobile 2** (MuMo2) sera présent dans le quartier du Marais de la **Commune associée de Lomme** le lundi 27 juin et le mardi 09 août 2022.

Dans le cadre du partenariat entre le **Forum Départemental des Sciences de Villeneuve d'Ascq** et **lille3000** pour **Utopia**, le **Planétarium Itinérant**, avec une séance intitulée « Regards vers le ciel », sera présent sur Lomme les samedi 03, dimanche 04 et lundi 05 septembre 2022.

Dans le cadre du partenariat entre **lille3000** et l'artiste **Jean-François Fourtou**, un ensemble de **Nanitos**, petits personnages à tête de légumes, seront imaginés par l'artiste et viendront peupler la Métropole durant Utopia.

Des « **Nanitos itinérants** » pourront être mis à disposition de la **Commune associée de Lomme** à l'occasion d'un temps fort de la ville, selon leur disponibilité. Le transport des structures est à la charge de la ville.

En parallèle, le projet **Nanitos** se décline sous une **forme participative** : afin d'inviter le public à rejoindre l'aventure **Utopia**, des ateliers de fabrication de petits nanitos seront proposés dans l'ensemble de la Métropole : **les Minitos**.

Dans ce cadre, des **ateliers de formation et de transmission des techniques de fabrication de Minitos** ont été organisés au Tripostal à Lille en décembre 2021 et des ateliers de formation se tiendront également dans la Métropole Européenne de Lille en 2022 (février-avril 2022).

Ces ateliers sont à destination des enseignants, animateurs, responsables d'associations, structures culturelles, ou toute personne relais pouvant à son tour transmettre la technique de création des Minitos.

La restitution prendra la forme d'une exposition des productions confectionnées par les participants et présentée dans la **Commune associée de Lomme**.

La Commune associée de Lomme a accueilli un **atelier de formation et de transmission des techniques de fabrication de Minitos** le mercredi 16 février 2022 dans L'Odysée Médiathèque.

Dans le cadre du partenariat entre **Les Fenêtres qui Parlent** et **lille3000** pour Utopia, **la Commune associée de Lomme** accueillera une « Fenêtre Utopia », pour sa prochaine édition des Fenêtres qui Parlent qui se déroulera du 14 mai au 2 octobre 2022.

Chaque « Fenêtre Utopia » donnera lieu à un temps fort inaugural, dont les dates seront définies ultérieurement.

Toute modification dans cette programmation devra faire l'objet d'un accord exprès et écrit entre les parties.

ARTICLE 2 : APPORTS DES PARTIES SELON LES PROJETS

1. Apports Financiers

Pour l'ensemble de ces projets, en tant qu'organisateur, **la Commune associée de Lomme** assurera l'ensemble des charges liées à la production et à l'exploitation. Elle précisera et évaluera les mises à disposition ou prestations en nature pour transmission à **lille3000** avant le 31 décembre 2022.

a. Apports lille3000

L'apport financier direct de **lille3000** est de **32 500,00 € TTC** (trente-deux mille cinq cent euros toutes taxes comprises) ainsi répartis :

- **Projet Cap en partenariat avec le Beau Festival** pour un montant de 20 000,00 €
- **Programmation dans le cadre du Carnaval de Lomme** pour un montant de 5 000,00 €
- **Projet de fresque éphémère à L'Odysée Médiathèque** pour un montant de 2 500,00 €
- **Spectacle Bienvenue en Polystirenne en partenariat avec les compagnies La Roulotte Ruche et la Vache Bleue** pour un montant de 5 000,00 €

lille3000 contractualisera directement avec les collectifs et artistes programmés pour les événements de la programmation de **la Commune associée de Lomme**, cités ci-dessus.

L'apport indirect total de **lille3000** est de **16 751,00 € TTC** (seize mille sept cent cinquante-et-un euros toutes taxes comprises) :

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du **MuMo 2** dans la **Commune associée de Lomme** pour 2 jours pour un montant de **4 654,00 € TTC** (quatre mille six cent cinquante-quatre euros toutes taxes comprises).

lille3000 prendra en charge financièrement la venue du **Planétarium Itinérant à Lomme** pour 3 jours pour un montant de **1 608,00 € TTC** (mille six cent huit euros toutes taxes comprises).

La fabrication d'un « **Nanitos** » itinérant est valorisée à hauteur de **474,00 € TTC** (quatre cent soixante-quatorze euros toutes taxes comprises).

La formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée au Tripostal à Lille entre le 13 et le 23 décembre 2021 est à la charge de **lille3000** (formateurs et fourniture du matériel). Une journée de formation au Tripostal est valorisée à hauteur de **2 294,00 € TTC** (deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze euros toutes taxes comprises).

Une journée de formation au **projet participatif « Nanitos »** organisée en Métropole est valorisée à hauteur de **287,00 € TTC** (deux cent quatre-vingt-sept euros toutes taxes comprises).

Les créations et les impressions du **projet Musique Utopia** sont valorisées à hauteur de **2 459,00 € TTC** (deux mille quatre cent cinquante-neuf euros toutes taxes comprises).

Le projet des « Fenêtres Utopia » en lien avec **Les Fenêtres qui Parlent** est valorisé à hauteur de **875,00 € TTC** (huit cent soixante-quinze euros toutes taxes comprises).

Par ailleurs, **lille3000** met en place et prend en charge directement un dispositif de communication intégré visant à mettre en valeur l'ensemble des projets développés dans les communes de la Métropole Européenne de Lille participant à Utopia. Dans ce cadre, l'apport en communication prévu pour les projets de **la Commune associée de Lomme** est valorisé à hauteur de **4 100,00 € TTC** (quatre mille cent euros toutes taxes comprises).

L'apport global de lille3000 est valorisé à hauteur de 49 251,00 € TTC (quarante-neuf mille deux cent cinquante-et-un euros toutes taxes comprises) (voir détail en annexe).

Quel que soit le résultat financier ou l'évolution du projet, **lille3000** ne pourra être sollicité au-delà de cet apport.

b. Apports de la Commune associée de Lomme

L'apport financier direct de la **Commune associée de Lomme** est de 28 500 € TTC (vingt-huit mille cinq cent euros toutes taxes comprises).

L'apport indirect total de la **Commune associée de Lomme** est de 21 180 € TTC (vingt et un mille cent quatre-vingt euros toutes taxes comprises)

Voir détails en annexe.

Afin d'accueillir le **Musée Mobile 2 – MuMo 2** dans les meilleures conditions, la **Commune associée de Lomme** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le MuMo 2 la nuit précédant la journée d'accueil.
- Le déjeuner de l'équipe du MuMo 2 pendant la journée d'accueil.

- Nettoyage du MuMo 2 à la fin de la journée d'accueil.
- La fiche technique de l'installation du MuMo2.
- L'organisation de réservations pour les visites guidées.

Afin d'accueillir le **Planétarium Itinérant** dans les meilleures conditions, **la Commune associée de Lomme** prendra en charge les prestations suivantes :

- Un lieu sécurisé pour le Planétarium Itinérant la nuit précédant les journées d'accueil,
- Le déjeuner de l'équipe du Planétarium Itinérant pendant les deux journées d'accueil,
- La faisabilité technique de l'emplacement du Planétarium Itinérant,
- L'organisation des réservations pour les visites guidées.

2. Apport en Communication, presse, relations publiques, mécénat et partenariat

a. Communication et promotion

Les modalités particulières et pratiques de la coopération de **la Commune associée de Lomme** et de **lille3000** en termes de communication seront précisées par des échanges de courriers contresignés par la direction de la communication de **lille3000** et la direction de la communication de **la Commune associée de Lomme**.

Néanmoins, **la Commune associée de Lomme** s'engage d'ores et déjà à :

- assurer la présence de **lille3000** dans l'ensemble de ses outils de communication et promotion du projet,
- utiliser l'identité graphique de **lille3000**, créée spécialement par **lille3000** pour ses partenaires culturels pour toutes les publications relatives aux opérations précédemment citées (notamment affiches, programmes, dossiers de presse etc.)
- fournir à **lille3000** une série de visuels de qualité (photographies en jpeg) illustrant les différentes opérations. Ces visuels seront libres de droit pour la communication et la promotion de **lille3000** et de ses partenaires institutionnels et privés.
- adopter la signalétique fournie par **lille3000** sur les façades, dans les halls d'entrée et les lieux d'accueil des différentes manifestations et accepter les éléments de communication génériques de **lille3000**.
- soumettre à **lille3000** le BAT de tout document de communication intégrant la présence de **lille3000**.

lille3000 s'engage à assurer la promotion des projets décrits dans l'article 1 dans l'ensemble de ses supports de communication génériques (programme général, site Internet, dossier de presse).

b. Relations presse, relations publiques

La Commune associée de Lomme et **lille3000** s'engagent respectivement :

- à travailler en relation avec leurs attachés et services de presse,
- à se présenter mutuellement dans leurs dossiers de presse,
- à harmoniser le calendrier des rencontres et visites presse,
- à s'accorder sur un format de communiqué de presse ayant retenu l'accord des deux parties et à faire figurer les coordonnées des services de presse des deux parties.

lille3000 sera associé à l'ensemble des opérations de relations publiques liées aux manifestations décrites dans l'article 1 de la présente (notamment générales publiques, inaugurations, visites officielles et de presse).

lille3000 aura également à sa disposition un quota de places exonérées sur chacun des événements cités dans l'article 1 de la présente dont le nombre sera fixé ultérieurement d'un commun accord.

c. Mécénat et partenariat

A. Général

lille3000 et **la Commune associée de Lomme** bénéficient chacun de partenaires spécifiques sur les projets visés par la présente. Ils s'accordent sur le fait de mentionner respectivement l'ensemble des partenaires du projet dans les programmes et brochures ainsi qu'à l'entrée des sites de manifestation. Ces dispositions seront précisées, le cas échéant, dans un avenant ultérieur.

La Commune associée de Lomme et **lille3000** s'engagent respectivement à signaler toute négociation avec un partenaire privé potentiel.

Si les entreprises partenaires de **lille3000** sont concurrentes d'éventuels partenaires privés de **la Commune associée de**

Lomme, lille3000 et la Commune associée de Lomme s'engagent à définir en concertation une communication et un affichage cohérents.

B. La Métropole Européenne de Lille

La Métropole Européenne de Lille soutient les manifestations décrites dans l'article 1 de la présente. À ce titre, elle doit être mentionnée comme partenaire principal de ces dernières, dans tout document et support de communication les concernant, selon les modalités décrites dans le paragraphe A. Général du présent article.

ARTICLE 3 : DURÉE ET PRISE D'EFFET DE LA PRÉSENTE CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à sa date de signature et prendra fin à l'issue des manifestations, et au plus tard le 31 décembre 2022.

ARTICLE 4 : BILAN DES OPERATIONS

La Commune associée de Lomme adressera à **lille3000** un bilan quantitatif et qualitatif de l'opération faisant apparaître le nombre des spectateurs, la billetterie collectée, la presse, la communication.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITE ET ASSURANCE

La Commune associée de Lomme déclare qu'elle s'est acquittée à la date de signature du présent contrat, et qu'elle s'acquittera dans le cadre de la réalisation des projets visés par la présente, de ses obligations sociales et fiscales. Elle s'engage à en fournir les attestations sur l'honneur si **lille3000** les lui demande.

La Commune associée de Lomme est responsable des dommages de toute nature qu'elle pourrait causer aux biens qui lui sont confiés ainsi qu'aux personnes. **La Commune associée de Lomme** fait en outre son affaire de la réparation des préjudices qu'elle pourrait elle-même subir à l'occasion de l'exécution du projet objet du présent. Il lui appartient, en conséquence, de contracter toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques qu'elle encourt, notamment en tant qu'organisateur.

lille3000 s'acquittera de ses obligations sociales et fiscales, et contractera toutes les polices d'assurances nécessaires à la couverture des risques encourus.

Chaque contractant assumera seul la responsabilité des engagements qu'il souscrit à l'égard des tiers.

ARTICLE 6 : RÉSILIATION – ANNULATION

Les parties peuvent, d'un commun accord écrit, décider de résilier la présente convention.

Dans l'hypothèse où il surviendrait des événements de force majeure empêchant la réalisation de ces manifestations, le contrat serait résilié de plein droit sans indemnité. La partie empêchée préviendra l'autre dès la survenance des événements.

On entend par événement de force majeure tout événement reconnu comme tel par la loi et la jurisprudence, ainsi que des événements contractuellement assimilés à la force majeure au sens du présent contrat : la menace ou survenance de cataclysmes naturels, grèves générales, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorisme, actes de sabotage, guerre, ou tout événement grave pouvant porter atteinte à la sécurité du public.

Toute annulation du fait de l'une des parties, pour tout autre cause qu'un cas de force majeure, entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière.

ARTICLE 7 : AVENANT – CESSION

La présente convention ne pourra être modifiée que par avenant. Elle ne peut faire l'objet d'aucune cession sous quelque forme que ce soit.

ARTICLE 8 : COMPÉTENCE EN CAS DE LITIGE

La présente convention est soumise à la loi française. En cas de difficultés dans l'exécution des obligations figurant à la présente convention, les Parties rechercheront avant tout une solution amiable.

Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas, tout litige ou contestation auxquels la présente convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, seront portés devant le Tribunal de Grande Instance de Lille.

Annexe 1 : Budget TTC des participations des parties.

Fait à Lille, en deux exemplaires originaux,
Le xx 2022,

Pour **lille3000**
Monsieur Thierry LANDRON

Pour **la Ville de Lille, Commune associée de Lomme**
Monsieur Roger VICOT

ANNEXE 1 : BUDGET TTC DES APPORTS DES PARTIES

		TOTAL 49 251,00 €
APPORT DIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 32 500,00 €
Projet Cap en partenariat avec le Beau Festival	20 000,00 €	
Projet de Fresque avec Lucie Massart	2 500,00 €	
Spectacle avec la Roulotte Ruche et la Vache Bleue	5 000,00 €	
Programmation dans le cadre du Carnaval de Lomme	5 000,00 €	
APPORT INDIRECT DE LILLE3000		SOUS TOTAL 16 751,00 €
MuMo 2 (2 jours)	4 654,00€	
Planétarium itinérant (3 jours)	1 608,00 €	
Projet Musique - Utopia	2 459,00€	
Fabrication d'un Nanitos itinérant	474,00 €	
Ateliers de formation – Métropole	287,00 €	
Ateliers de formation – Tripostal	2 294,00 €	
Projet les Fenêtres qui Parlent Utopia	875,00 €	
Apport en communication – valorisation	4 100,00 €	

		TOTAL 49 680,00 €
APPORT DIRECT DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME		TOTAL 28 500,00 €
Spectacle avec la Roulotte Ruche et la Vache Bleue	3 500 €	
Programmation dans le cadre du Carnaval de Lomme	25 000 €	
APPORT INDIRECT DE LA COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME		SOUS TOTAL 21 180,00 €
Projet Cap en partenariat avec le Beau Festival	1 040 €	
Spectacle avec la Roulotte Ruche et la Vache Bleue	800 €	
Programmation dans le cadre du Carnaval de Lomme	12 050 €	
MuMo 2 (2 jours)	800 €	
Planétarium itinérant (3 jours)	840 €	
Projet Musique - Utopia	550 €	
Apport en communication – valorisation	5 100 €	

TOTAL OPERATION UTOPIA	98 931,00 €
-------------------------------	--------------------